Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.04.25 11:05:01 +02'00'

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25 AVR. 2025
ID : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION CULTUREL/14-04-2025/Q26

Date de convocation : 1er Avril 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme PLUCHART Claudine
Mme PRUVOT Brigitte : procuration à M. DECALION Ismaël
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane
M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. BRULANT Damien : procuration à M. HISBERGUE Antoine

Membre absent excusé :
Mme DISDIER Mélanie

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATÉRIEL SCÉNIQUE À L'ASSOCIATION "LES TONTONS ROCKEURS" DANS LE CADRE DU FESTIVAL "LES CHARIOTS FURIEUX 4" LES 4 ET 5 JUILLET 2025 - APPROBATION

Madame Claudine PLUCHART, Conseillère Municipale, expose :

L'association "Les Tontons Rockeurs" a sollicité la Ville de Caudry pour le prêt gracieux de matériel scénique en vue de l'organisation du festival "Les Chariots Furieux 4", qui se tiendra les vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025 au complexe sportif Pierre de Coubertin. Cet événement contribue à l'animation culturelle locale et favorise la dynamique associative.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25 AVR. 2025
ID : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE

Conformément à la politique municipale de soutien aux initiatives culturelles et associatives, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ce prêt de matériel selon les conditions définies ci-après.

Après en avoir délibéré, Madame PLUCHART propose au Conseil Municipal :

1. D'accorder à l'association "Les Tontons Rockeurs" le prêt du matériel scénique suivant :

   - 1x Yamaha CL5 dans son flycase
   - 1x Rack I/ DANTE 32IN/16 OUT + 16 IN/ 8 OUT dans son flycase
   - 6x enceintes retour LACOUSTIC 115 XT HiQ dans leur flycase
   - 3x Ampli LA8 LACOUSTIC
   - 6x enceintes retour APG DS15S dans leur flycase
   - 8x SUNSTRIP avec leurs oreilles
   - 6x PAR LED STARWAY SLIMKOLOR 1810UHD
   - 1x Set de câbles XLR 3points
   - 1x set de câbles DMX 5 points
   - 6x câbles speakon 20 mètres
   - 15x prolongs 16A 10 mètres
   - 15x prolongs 16A 5 mètres
   - 6x pendrillons
   - 1x MDG Atmosphère + bouteille Co^2
   - 6x grands pieds de micro
   - 6x petits pieds de micros

2. De préciser que ce prêt est consenti à titre gratuit.

3. D'exiger de l'association la souscription d'une assurance couvrant les dommages éventuels causés au matériel prêté ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée du matériel scénique entre la Ville de Caudry et l'association "Les Tontons Rockeurs Entertainment" et de l'autoriser à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Frédéric BRICOUT

Ophélie DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
24 AVR. 2025

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 25 AVR. 2025
ID : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DE MATÉRIEL SCÉNIQUE

Entre :
La Ville de Caudry, représentée par M. Frédéric BRICOUT, agissant en qualité de Maire, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du , ci-après dénommée "la Ville", d'une part,

Et
L'association "Les Tontons Rockeurs Entertainment", ayant son siège social au 1, rue Négrier, 59540 CAUDRY, représentée par M. François MOIGNON, en qualité de Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée "l'Association", d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition gratuite de matériel scénique par la Ville de Caudry au bénéfice de l'Association "Les Tontons Rockeurs Entertainment" dans le cadre du festival "Les Chariots Furieux 4" qui se tiendra les vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025 sur le site du complexe sportif Pierre de Coubertin, boulevard du 8 mai à Caudry .

Article 2 - Matériel mis à disposition

La Ville met gratuitement à disposition de l'Association le matériel suivant :

- 1x Yamaha CL5 dans son flycase
- 1x Rack I/ DANTE 32IN/16 OUT + 16 IN/ 8 OUT dans son flycase
- 6x enceintes retour LACOUSTIC 115 XT HiQ dans leur flycase
- 3x Ampli LA8 LACOUSTIC
- 6x enceintes retour APG DS15S dans leur flycase
- 8x SUNSTRIP avec leurs oreilles

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE

- 6x PAR LED STARWAY SLIMKOLOR 1810UHD
- 1x Set de câbles XLR 3points
- 1x set de câbles DMX 5 points
- 6x câbles speakon 20 mètres
- 15x prolongs 16A 10 mètres
- 15x prolongs 16A 5 mètres
- 6x pendrillons
- 1x MDG Atmosphère + bouteille Co^2
- 6x grands pieds de micro
- 6x petits pieds de micros

Article 3 - Durée de la mise à disposition

Le matériel sera mis à disposition de l'Association du mercredi 2 juillet 2025 au lundi 7 juillet 2025, incluant les temps de montage et de démontage. La prise en charge et le retour du matériel se feront au quai de déchargement du théâtre.

Article 4 - Obligations de l'Association

L'Association s'engage à :

1. Utiliser le matériel exclusivement pour le festival "Les Chariots Furieux 4".
2. Assurer la bonne conservation du matériel et signaler toute détérioration.
3. Restituer le matériel dans l'état initial à la fin de la mise à disposition.
4. Souscrire une assurance couvrant les éventuels dommages au matériel prêté et fournir une attestation de responsabilité civile.

Article 5 - Responsabilité

L'Association est seule responsable de l'utilisation du matériel mis à disposition. Toute détérioration ou perte entraînera une obligation de réparation ou de remplacement à la charge de l'Association.

Article 6 - Restitution du matériel

À l'issue de la période de mise à disposition, l'Association devra restituer le matériel à la Ville dans l'état où il lui a été confié. Un état des lieux contradictoire sera réalisé à la remise et à la restitution du matériel.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE

Article 7 - Résiliation

La Ville se réserve le droit de résilier la présente convention sans préavis en cas de non-respect des obligations de l'Association.

Article 8 - Dispositions générales

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, signés par les parties.

Fait à Caudry, le

Pour la Ville de Caudry	**Pour l'Association "Les Tontons Rockeurs Entertainment"**
Le Maire,	Le Président,
Frédéric BRICOUT	François MOIGNON

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL140425_Q26**
Objet :	**Convention de mise à disposition gratuite de matériel scénique à l?association « Les Tontons Rockeurs » dans le cadre du festival « Les chariots furieux 4 » les 4 et 5 juillet 2025 ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	796.3 Ko
Nom original : DEL140425_Q26.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	84.6 Ko
Nom original : Annexe_Q26.pdf		
Nom métier : 99_SE-059-215901398-20250414-DEL140425_Q26-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2025 à 11h06min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2025 à 11h09min34s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	24 avril 2025 à 11h10min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 avril 2025 à 11h10min35s	Reçu par le MI le 2025-04-24